

FFBA

PROCÉDURE

Edition Juillet 2010

Dossier CNDS Soutien fédéral



1. OBJET

Les équipements sportifs constituent un enjeu majeur pour le développement du badminton en France.

A cet effet, le CNDS Equipement national a pour objectif de participer au financement des projets d'équipements sportifs structurants s'inscrivant dans la politique et les priorités fédérales nationales en matière d'équipement.

Deux conseils d'administration sont généralement programmés chaque année (au printemps et à l'automne).

À ce titre, la FFBA apporte son soutien et son expertise auprès des structures fédérales et des porteurs de projets concernant la création ou la rénovation lourde d'équipements sportifs structurants

2. LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS SOUTENUS PAR LA FFBA

Les projets d'équipements doivent s'inscrire dans la stratégie fédérale visant un aménagement territorial cohérent et un objectif de développement du badminton.

A cet effet, le projet devra répondre :

- Soit à des besoins d'équipements sportifs non satisfaits dans certaines zones géographiques.
- Soit constituer un pôle ressource situé au cœur d'un bassin de pratique.

Cet équipement structurant permettra l'organisation de stages pour le haut niveau et des compétitions d'envergure nationale et/ou régionale par les comités départementaux et la ligue.

La FFBA a identifié trois types d'équipements structurants ayant une vocation de pratique de niveau national et régional avec une configuration d'implantation de 9 courts tracés permanents conforme aux règles techniques fédérales :

- Équipement spécifique badminton.
- Équipement semi-spécifique : partagé avec un autre sport possédant des caractéristiques d'équipement similaires (volley, escalade, tir à l'arc, twirling, GRS....).
- Équipement multisports.

L'équipement de niveau international nécessite une configuration spécifique avec des tapis de jeu intégrés.

3. DÉMARCHES PRÉALABLES À LA PROCÉDURE DE SOUTIEN AU CNDS

Afin d'anticiper la réalisation des projets d'équipements sur les territoires, il conviendrait que les dirigeants des structures fédérales s'informent des projets de construction planifiés à court, moyen et long terme auprès des collectivités territoriales et de leurs partenaires institutionnels : DDJSCS ou DDJSCSPP, DRJSCS, conseils généraux, conseils régionaux, CDOS, CROS, communes et les structures intercommunales....

Ces informations devront être relayées auprès de la FFBA qui apportera son expertise technique auprès du porteur de projet et des structures fédérales à l'occasion d'une réunion de concertation dans le but de déterminer la véracité et les caractéristiques techniques du projet (classement fédéral envisagé).

4. PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET DE SOUTIEN FFBA

A l'issue de cette concertation, le porteur de projet dépose son dossier auprès de sa DDJSCS ou DDJSCSPP (DRJSCS) d'appartenance qui lui remet un accusé de réception (validité 9 mois).

La base de données informatique Subvention d'Équipement Sportif (CNDS) permet à la FFBA d'identifier les projets en cours, de mentionner des observations et de prioriser les projets présentés à chaque conseil d'administration du CNDS.

Le soutien de la FFBA au projet d'équipement se concrétise après :

- L'élaboration et la signature d'une convention préalable avec le porteur de projet qui précise l'utilisation privilégiée de l'équipement par le club local mais aussi et surtout pour l'organisation de stages et de compétitions organisés par les comités départementaux et par les ligues. Cet équipement a pour objet de devenir un véritable centre de ressources régional intégré dans une perspective d'aménagement rationnel du territoire. Ainsi la

présence de lieux d'hébergement et de restauration de proximité constitue un point prépondérant au soutien fédéral du projet de l'équipement.

- La réception de la demande de soutien FFBA précisant la conformité aux règles techniques fédérales et la co-signature du président du CROS et/ou CDOS et du président de la ligue de référence.
- La réception de l'engagement écrit, par le porteur de projet, d'acquiescer du matériel poteaux-filets possédant un classement fédéral FFBA et permettant la pratique du Handibad pour le niveau régional et national

5. PIÈCES À FOURNIR, PAR LE PORTEUR DE PROJET, NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER

- Plans du projet d'équipement comprenant l'implantation des tracés des terrains et précisant la hauteur libre de tout obstacle au-dessus de l'espace de jeu.
- Plans de toutes les façades.
- Descriptif précisant l'éclairage artificiel et naturel et leur positionnement, la couleur des murs et du plafond, et le système de chauffage retenu.
- Fiche de demande de soutien FFBA remplie et signée par le porteur de projet et validée par le président du CROS et/ou du CDOS et par le président de la ligue de référence.
- Copie du dossier administratif remis au service instructeur de l'état (DDJSCS ou DDJSCSPP, DRJSCS)
- Copie de l'accusé de réception de la demande de subvention datée de moins de 9 mois (DDJSCS ou DDJSCSPP).
- Copie de la convention préalable avec les structures fédérales utilisatrices.
- Engagement pour l'acquisition du matériel adapté (peut être inclus dans le conventionnement).

6. ENVOI DU DOSSIER

Toutes ces pièces devront être reçues au siège de la FFBA trois mois avant la date de la réunion du Conseil de programmation du CNDS Équipement.

Adresse d'envoi du dossier :

Fédération Française de Badminton

9-11 avenue Michelet

93583 Saint-Ouen cedex

Téléphone : 01 49 45 07 07

Télécopie : 01 49 45 18 71

e-mail : ffba@ffba.org

Site fédéral équipement : <http://www.ffba.org>

L'ÉQUIPEMENT

Intitulé de l'équipement :
 Adresse de la réalisation :
 Nom du propriétaire de l'équipement :
 Structures badminton concernées par le projet : Ligue Comité départemental Club
 Utilisations de l'équipement :
 Autres sports concernés :

Description du projet

Porteur du projet

Nom / Prénom / Fonction
 Adresse / Tel / Email
 Le : Signature

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ÉQUIPEMENT À L'ACTIVITÉ BADMINTON

Classement fédéral sollicité : International National Régional
 Dimensions de l'aire de compétition : x m
 Nombre de terrains tracés :
 Nombre de tapis de jeu amovibles :
 Hauteur libre de tout obstacle : m [au-dessus de l'aire de jeu]
 Éclairage naturel en façade : Oui Non Occultation : Oui Non
 Orientation des ouvertures : Est Sud Ouest Nord
 Éclairage naturel en plafond : Oui Non Occultation : Oui Non
 Éclairage artificiel situé au-dessus des terrains de jeu : Oui Non
 Système de chauffage :
 Couleur des murs :
 Couleur du plafond :
 Nature du sol : Sol souple Parquet Résine Béton brut

ÉQUIPEMENTS DE BADMINTON

Ensemble poteaux filets : Nombre : Type : Autostable Fourreaux
 Classement : régional national handibad
 Chaises d'arbitrage : Nombre : Classement : national

Avis motivé du président CROS et/ou du CDOS de :

Nom / Prénom / Signature

Avis motivé du président de la Ligue de Badminton de :

Nom / Prénom / Signature

Note : Ce document est téléchargeable sur le site www.ffba.org